

Up

CHÈQUE - VACANCES

accessible
aux dirigeants
non-salariés



**AUGMENTEZ
VOTRE
BUDGET
VACANCES**



96%

**des clients sont satisfaits
des prestations de l'ANCV**

Étude LH2 sur les bénéficiaires 2013



Accessible à tous



Co-financé par l'employeur et le salarié



0€ de charges sociales et fiscales*

#01 LES + ENTREPRISE

- **0 € de charges sociales et fiscales** à concurrence de 30 % du SMIC mensuel brut* / bénéficiaire / an, soit 450 € en 2019.
- La contribution employeur est **déductible du bénéfice imposable**.
- Un système d'attribution simple **en fonction de la rémunération**.
- **Choix des coupures** : 10, 20, 25 et 50 €.
- **Commandes simplifiées** directement via l'espace en ligne. espace-client.ancv.com/eco/pe/cheque-dejeuner/home.faces
- **Nouveau : découvrez e-Chèque-vacances**, le titre 100 % internet.



EN PRATIQUE

80% d'économie

SALAIRE BRUT MENSUEL MOYEN DES 3 DERNIERS MOIS	TAUX DE CONTRIBUTION	VOTRE PARTICIPATION	PARTICIPATION DES SALARIÉS	DOTATION FINALE
< au PMSS (< à 3 269€)	jusqu'à 80 %	400 €	100 €	500 €
> au PMSS (> 3 269€)	jusqu'à 50 %	250 €	250 €	500 €

*hors CSG / CRDS et versement transport

#02 LA COMMANDE ET LA LIVRAISON

1

COMPTE EN LIGNE

Vous créez votre compte en ligne sur l'espace dédié.

[espace client](#)

2

COMMANDE

Vous choisissez le moyen de paiement le plus adapté (prélèvement, chèque ou carte bancaire).

3

LIVRAISON

Vous recevez vos Chèques-Vacances sur site ou directement chez vos bénéficiaires. Vous pouvez à tout moment suivre vos commandes depuis votre espace client en ligne.

4

UTILISATION

Directement auprès de l'un des 170 000 prestataires référencés.

#03 LES OUTILS ET LES INTERLOCUTEURS DÉDIÉS

VOTRE COMMERCIAL

spécialisé pour vous conseiller au moment de la mise en place et vous accompagner.



UN SERVICE CLIENTS

disponible de 8h à 18h pour vous accompagner au quotidien dans le suivi de vos commandes et facturation.

UN ESPACE DÉDIÉ

de gestion et de commande disponible 24h/24 et 7j/7.



UN GUIDE CLIENTS

en ligne pour répondre à toutes vos questions sur l'utilisation de vos Chèques-Vacances.

#04 LES + BÉNÉFICIAIRE

- Utilisable **partout en France** (DROM compris).
- Un **complément de revenu net d'impôt**.*
- Accès à **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs** :

SÉJOUR ET TRANSPORT

avion, train, location de véhicules...



CULTURE ET DÉCOUVERTE

musées, expositions, théâtre...



HÉBERGEMENT

hôtels, campings, villages vacances...



LOISIRS ET DÉTENTE

parcs d'attraction, zoos, fitness...



Retrouvez et géolocalisez les 170 000 points d'acceptation grâce au guide du Chèque-vacances.

*Dans la limite du montant d'un SMIC mensuel par salarié et par an (soit 1.521,22 € en 2019).

RESTONS EN CONTACT

✉ partenariatspme@up.coop

🖱 up.coop/dirigeants-tpe-pme

☎ 01.76.49.65.45

REJOIGNEZ LA CONVERSATION



Solutions TPE et PME



@UpSolutions_fr



Ça fait du bien au quotidien